

Derrière le paravent du grand débat...

MACRONIE

Alors que les médias sont focalisés sur les prestations du président de la République et de ses ministres dans les réunions publiques, le travail de sape des services publics continue.

Michel Soudais

Le « grand débat » voulu par Emmanuel Macron ne serait-il qu'une diversion ? Un mois après son lancement, les partis d'opposition accusent de concert le président de la République de mener « une campagne électorale déguisée » à l'approche des élections européennes. La multiplication des réunions publiques présente pour l'exécutif un autre avantage. Pendant que les chaînes d'info et les JT braquent les projecteurs sur les prestations du chef de l'État et de ses ministres face à des publics plus ou moins choisis, suscitant moult commentaires émerveillés sur l'image de ce jeune Président qui ne craint pas de tomber la veste, le gouvernement poursuit son œuvre transformatrice à marche forcée, dans une relative indifférence médiatique.

Le grand débat était censé répondre au sentiment d'abandon exprimé par le mouvement des gilets jaunes ? Les fermetures de services publics ne marquent aucune pause. En visite à Bernay (Eure) le 18 février, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a confirmé l'arrêt de la maternité de cette ville de 10 400 habitants ; les accouchements auront lieu à Lisieux ou à Évreux, respectivement à 30 et 50 minutes de Bernay. Le 14 février, Emmanuel Macron, interpellé par la maire PS du Blanc (Indre), avait tout aussi catégoriquement refusé la réouverture de la maternité de cette commune. « On ne répliquera pas ce qu'il y avait avant », lui a-t-il lancé. Un refus qui n'est pas sans rappeler celui de revenir sur la suppression de l'ISF.

Pour ces deux sites, l'exécutif nie agir pour des raisons économiques ; il invoque un nombre d'actes insuffisant et une « fragilité » des gardes. Ce n'est pas le cas de la mater-

nitité de Creil (Oise), transférée le 28 janvier à Senlis, à 12 kilomètres, en dépit d'une forte mobilisation des élus locaux, du personnel et des usagers, qui n'a pas manqué de souligner que le bassin de Creil (85 000 habitants) abrite cinq « quartiers prioritaires » et une population qui à 40 % n'est pas véhiculée. Or c'est la première fois qu'une maternité de niveau 3 (équipée d'un service de réanimation néonatale) réalisant plus de 1 500 accouchements par an est fermée.

Des fermetures de services et de lits hospitaliers découleront encore inévitablement des regroupements et fusions du projet de loi sur la santé publique présenté le 13 février en conseil des ministres. Parmi d'autres mesures, comme la réforme des études de santé ou la régularisation de la situation des praticiens étrangers, il habilite en effet le gouvernement à réviser en profondeur la carte hospitalière par ordonnances selon trois niveaux : des hôpitaux d'excellence pratiquant une médecine de pointe ; des hôpitaux de recours avec chirurgie et obstétrique ; des « hôpitaux de proximité » recentrés sur la médecine générale, la gériatrie et la rééducation, avec un peu de radiologie et de biologie, mais sans chirurgie ni maternité. Le gouvernement souhaite labelliser « hôpital de proximité » 500 à 600 établissements d'ici à 2022 – 243 établissements le sont déjà –, sans créer de nouveaux hôpitaux.

Côté Éducation nationale, des raisons budgétaires dictent aussi les importantes réductions horaires et les fermetures de classes que découvrent en ce moment personnel éducatif

Le gouvernement s'obstine à appliquer la même philosophie ultralibérale.

et parents d'élèves. Le département de Seine-et-Marne, en plein boom démographique perdrait ainsi près de 130 classes de primaire à la rentrée 2019. La préoccupation économique n'est pas non plus absente du projet de loi « pour une école de la confiance » (sic) adopté mardi en première lecture à l'Assemblée. En témoigne, notamment, l'amendement « AC 501 » : déposé sans prévenir par une députée LREM du Val-d'Oise avec le soutien

de Jean-Michel Blanquer et adopté nuitamment dans un hémicycle clairsé, il permet de créer des « établissements publics des savoirs fondamentaux », qui regrouperaient « les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie ». Cette mesure ouvre la voie à une réduction du nombre de directeurs d'école.

permettant ainsi une économie d'échelle sans qu'un projet éducatif soit exigé pour ces regroupements.

Mais c'est sans doute à travers la loi Pacte, dont le parcours parlementaire se poursuit, et le projet de loi de la « transformation de la fonction publique » présenté la semaine dernière (lire ci-contre), juste avant qu'Édouard Philippe se déclare favorable à la mise en place de « contreparties » aux aides sociales, que l'on mesure mieux l'obstination du gouvernement à appliquer la même philosophie ultralibérale. Une philosophie que le grand débat national, avec son apparence démocratique, masque trop. ■





PHILIPPE HUGUEN/AFP

Fonction publique : « Ils vont y aller à la hache »

Le gouvernement n'a pas infléchi son projet de réforme du management dans la fonction publique, qui prépare le terrain à une grande cure d'amaigrissement des services publics.

Erwan Manac'h

Derniers ajustements, avant les grands travaux. Les règles de management pour les 5,7 millions de fonctionnaires vont être profondément revues, par l'intermédiaire du projet de loi de « transformation de la fonction publique » présenté le 13 février par le gouvernement. Le texte reprend les grandes lignes des ordonnances travail, qui ont remodelé en 2017 le code du travail dans le secteur privé : « flexibilité », « agilité du dialogue social » et « vélocité » dans le changement de modèle.

Cela passe par un affaiblissement des syndicats, avec la fusion des instances représentatives des agents (CT et CHSCT) au sein d'un « comité social d'administration » (CSA). Les représentants du personnel n'auront plus leur mot à dire au préalable

sur les projets de mutation, de mobilité ou de réorganisation, comme c'est actuellement le cas. Pour donner plus de « leviers » aux managers, administration par administration, le gouvernement s'autorise également à réécrire, par ordonnances, les règles des négociations à l'échelle locale, et à faire en sorte que ces accords priment sur les règles nationales. Ce dynamitage du jeu syndical vise à préparer une profonde réforme de la fonction publique, qui conduira de gré ou de force au reclassement de dizaines de milliers de fonctionnaires dont la mission sera supprimée ou externalisée.

Les agents sont invités à bouger, moyennant une prime de déménagement, dont le plafond actuel de 15 000 euros devrait doubler, selon une source ministérielle. Ils devront se montrer mobiles également d'un ministère à l'autre, en passant au besoin par un congé de formation d'un an sans perte de salaire. Et ceux qui seront contraints de quitter les ministères riches (comme l'Économie et les Finances) vers des

administrations où les salaires sont plus bas garderont leur salaire pendant six ans. Tous, en tout cas, auront la porte de sortie grande ouverte, avec un chèque de départ dont un décret devra fixer le montant et un dispositif de « rupture conventionnelle » identique au privé. Fini, donc, le non-remplacement « aveugle » des départs à la retraite qui a désorganisé la fonction publique, déjà à l'os, depuis la RGPP lancée par Nicolas Sarkozy. L'heure est aux coupes sèches de services, pour

120 000

postes de fonctionnaires en moins à la fin du quinquennat, c'est l'objectif du gouvernement.

lancée par Nicolas Sarkozy. L'heure est aux coupes sèches de services, pour

En plein mouvement social, les réformes continuent

On a eu la loi travail, les mesures fiscales en faveur du capital (ISF, flat tax) et la loi sur le secret des affaires. Voici maintenant la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise) – en cours de discussion au Parlement –, nouvelle pièce de l'édifice macronien dont l'objectif est de « mettre l'entreprise au centre de la société ». Catalogue de mesures en faveur de l'entreprise et du capital, la loi Pacte vise en priorité le développement des PME, deux fois moins nombreuses en France qu'en Allemagne. L'objectif est de « libérer les entreprises » en réduisant les « contraintes » réglementaires et juridiques pesant sur elles. C'est la même philosophie ultralibérale que celle qui sous-tend la loi travail, fondée sur l'idée que le droit du travail et le droit social sont des obstacles au développement de l'entreprise et de l'emploi. C'est ainsi que les seuils sociaux seront relevés pour alléger certaines obligations des PME, notamment celles de promulguer un règlement intérieur, de disposer d'un local de restauration ou encore de contribuer au financement du logement des salariés.

Pour faire bonne figure, la loi Pacte propose d'augmenter le nombre d'administrateurs salariés, qui resteront très

Voilà maintenant la loi Pacte, catalogue de mesures en faveur de l'entreprise et du capital.

minoritaires dans les conseils d'administration, et d'élargir « l'objet social » de l'entreprise en modifiant l'article 1833 du code civil, qui disposera que les entreprises devront prendre en considération « les enjeux sociaux et environnementaux ». Mais il s'agit là d'une mesure purement cosmétique, car aucune

obligation juridique nouvelle, susceptible d'une action contentieuse, ne pèsera sur elles !

Une des dimensions les plus inquiétantes de la loi Pacte concerne la réduction du champ de l'intervention publique. Le projet de loi prévoit de privatiser Aéroports de Paris, Engie et la Française des jeux, secteurs où la régulation publique est essentielle concernant les questions d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de moralité publique. Elle banalise en outre le statut et la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la faire entrer dans le régime commun des banques. Cette réforme aura une portée considérable au moment où le gouvernement a décidé de créer un « pôle public financier » contrôlé par la CDC, résultant d'une fusion de celle-ci avec la Banque postale et CNP, premier assureur français. La logique financière du nouveau groupe, dont le bilan s'élèvera à 1 000 milliards d'euros, sera dominée par la recherche de rendement à court terme. Ce qui ne manquera pas de remettre en cause les missions de service public de la Banque postale, dernière banque publique de proximité, et de la CDC. Cette dernière gère une grande partie de l'épargne populaire, ce qui en fait le principal investisseur dans les domaines du logement, des transports et des infrastructures, secteurs clés de la transition écologique et sociale.

Alerte ! L'État macronien poursuit ses réformes néolibérales, tout en faisant diversion par l'orchestration du « grand débat »...

L'ÉVÉNEMENT

p. 5 » atteindre l'objectif considérable de 120 000 postes de fonctionnaires en moins à la fin du quinquennat. « 2019 est la dernière année "classique", où ils suppriment des emplois un peu partout. À partir de 2020, ils vont y aller à la hache, prévient Vincent Drezet, de Solidaires Finances. Avec des missions et des pans entiers de l'administration sacrifiés. »

Le mouvement a déjà commencé dans les services régionaux du ministère du Travail (Directe) : les pôles dits des 3E (entreprises, emploi et économie), qui conseillent les entreprises, ont perdu cette année les trois quarts de leurs agents (1). « On a mis plus de 300 personnes sur le carreau, sans aucune visibilité sur leur reconversion. Les agents sont placés sur une bourse d'emploi des ministères financiers et économiques qui doivent proposer des postes similaires. Mais nous attendons toujours les décrets qui doivent fixer les nouveaux montants des mesures d'accompagnement », rapporte Jean-Jacques Huet, de Solidaires Industrie et développement durable. Le syndicat dénonçait fin janvier les « tensions insoutenables » dans les pôles 3E, qui servent, selon lui, de « laboratoires » pour les mouvements futurs qui toucheront beaucoup de services départementaux des ministères (cohésion sociale, protection des populations, etc.), appelés à fusionner pour faire naître des services interministériels, ou à passer sous la coupe des préfets. « Cela permet de mutualiser les locaux, le personnel, etc., et de créer un guichet unique, avec un seul interlocuteur. Mais on perd de la spécificité et de la technicité. Le service rendu se dégrade », s'inquiète Loïc Abrassart, de SUD Travail.

Le gouvernement espère aussi faire des économies en supprimant, sous trois ans, tous les régimes dérogatoires qui permettaient à des agents de travailler moins que 35 heures hebdomadaires. En faisant travailler davantage les agents, le ministère espère supprimer jusqu'à 35 000 postes. Le texte favorise également le recrutement de contractuels, qui tend à se généraliser depuis plusieurs années et concerne déjà un quart des agents. Ce mouvement doit s'accroître avec la création d'un contrat de projet, qui s'achève après exécution d'une mission pour une durée maximale de six ans. Il se généralisera également aux « postes à hautes responsabilités » pour accompagner « la transformation de l'action publique », peut-on lire dans l'exposé des motifs de la loi. Il n'est plus, sur ce volet, question d'économies. Car le recrutement d'un contractuel est souvent plus coûteux qu'un poste de fonctionnaire, sans parler du recours aux intérimaires qui fait déraiser les finances et désorganise bien des services, notamment dans les hôpitaux. Mais le gouvernement veut donner aux administrations la « souplesse » des entreprises privées.

Il a décidé en revanche d'écarter, temporairement, la question hautement sensible de la rémunération au mérite, qui sous-tend celle du pouvoir d'achat des fonctionnaires, dont le point d'indice du salaire est de nouveau gelé en 2019 (2). Il prépare néanmoins le terrain en généralisant les entretiens individuels, qui devront servir de base aux évolutions de carrière, en particulier dans la fonction publique hospitalière, où le mérite n'est pas quantifiable.

Les syndicats n'ont pas été surpris par ce texte dont les grandes lignes sont connues depuis la campagne présidentielle. Ils sont néanmoins consternés. Sept des neuf fédérations de fonctionnaires ont claqué la porte du conseil commun où la réforme leur était présentée, en demandant le retrait pur et simple de la loi. « Les mesures annoncées

sont perçues comme une provocation par les agents des trois versants de la fonction publique », fustige Force ouvrière. « Depuis la Seconde Guerre mondiale, aucun projet concernant la fonction publique n'avait été aussi brutal et régressif », abonde Solidaires Finances publiques. La CGT Services publics en appelle à « une lutte puissante et déterminée, [seule à même]

de] faire reculer ce travail de sape de l'État social que LREM accélère dangereusement ». Une première journée d'action est convoquée le 19 mars par la CGT, FO, Solidaires et les organisations de jeunesse.

De son côté, le gouvernement reste déterminé à aller vite. La concertation des instances paritaires propres à la fonction publique (3 conseils supérieurs, conseil commun) ont été lancées au pas de charge, pour une présentation du texte de loi en conseil des ministres le 27 mars et un vote du texte, en procédure accélérée, avant la trêve estivale. Le texte pourra également évoluer au cours des discussions, par amendement, suivant la méthode désormais privilégiée par le gouvernement pour gagner du temps.

Le projet de loi pourrait donc électriser un peu plus l'atmosphère jusqu'à l'été. Mais la consternation des agents semble mêlée d'un profond fatalisme, face à une tendance de fond à l'œuvre depuis des années. « Les gens sont lassés, fatigués et mal informés », souffle un agent hospitalier, qui s'inquiète de « l'augmentation des burn out et de l'absentéisme, qui sont les signes d'un mal-être et d'une souffrance ». Les difficultés des agents, localement, semblent minimisées, « comme si nous traversions une zone de turbulence et que tout cela était normal », témoigne une employée de collectivité qui, en ces temps troubles, voit fleurir les séminaires sur la « transition managériale » et le « développement soutenable de la performance ». ■

(1) 417 postes supprimés.

(2) Après sept ans sans revalorisation de 2010 à 2017.